

- V -

## **AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES**

---

- 5.1 – Modification du plan de financement pour la demande de Feder concernant les digues en Gironde
- 5.2 – Modification du plan de financement pour la demande de Feder concernant les paysages garonnais
- 5.3 – Réaffectation de crédits pour abonder la ligne PGE Garonne-Ariège

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## V – AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

---

### 5.1 – Modification du plan de financement pour la demande de Feder concernant les digues en Gironde

---

#### RAPPORT

-----

Il est proposé au Comité syndical de préciser le contenu du plan de financement de l'étude sur les digues en Gironde afin de répondre aux critères d'éligibilité du Fonds européen de développement régional (FEDER).

En effet, la délibération du Comité syndical doit faire apparaître le détail des coûts, notamment le montant concernant les frais de personnel et les frais généraux associés à l'étude. Il convient ensuite de mentionner la part de chacun des financeurs par rapport à l'ensemble de ces coûts.

Cette délibération rectificative ne conduit à aucune inscription nouvelle et ne modifie pas le budget tel qu'il a été voté le 24 mars 2009.

**La partie concernant le montage financier de la phase 1 de l'étude sur les digues est ainsi rédigée :**

Chiffrage des 3 phases :

- 1- Bilan des connaissances et préparation des phases ultérieures – 50 000 €TTC de frais d'étude et 20 827 €TTC de frais généraux et de personnel.
- 2- Modélisation hydraulique – 80 000 à 100 000 €TTC (hors frais généraux et de personnel) à préciser lors de la phase 1
- 3- Propositions de gestion – 40 000 €TTC (hors frais généraux et de personnel) à préciser lors de la phase 1.

**Ne sera programmée en 2009 que la phase 1.**

L'étude sur les digues de la Garonne en Gironde répond à plusieurs orientations du Plan Garonne :

- mesure A1.2 – Mieux connaître globalement la dynamique des crues ;
- mesure A2.2 – Protéger les lieux fortement habités existants ;
- mesure A2.4 – Mettre en œuvre des aménagements visant au ralentissement dynamique ;
- mesure A4.1 – Favoriser l'émergence de maîtres d'ouvrages garants d'une gestion pérenne de la prévention des inondations ;
- mesure A4.2 – Favoriser la réalisation de schémas de prévention des inondations.

**C'est pourquoi il est proposé de solliciter des crédits du Feder aquitain**, puisque l'action relève de l'objectif 3-2 « Protéger et valoriser l'atout environnemental de l'Aquitaine » au travers de son domaine d'intervention 3-2-1 « Développer la culture du risque ».  
La participation de l'Etat sera recherchée au travers du fonds Barnier.

**Le plan de financement prévisionnel est le suivant :**

**Le coût total du projet est de 70 827 €, dont :**

- 50 000 € de frais d'études
- 20 827 € de frais généraux et de personnel

**Aides publiques sollicitées :**

- Etat (Fond Barnier)	20 000 €	(28%, soit 40% des frais d'études)
- Europe (FEDER Aquitaine)	21 248 €	(30%)
- Conseil Général de Gironde	5 000 €	(7%)
- Conseil Régional Aquitaine	5 000 €	(7%)
- Autofinancement Sméag*	19 579 €	(28%)

*\* La part Sméag comprenant également les participations statutaires du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général de Gironde, cela porte leurs taux de financement respectifs à 12,6 % et 9,5 %.*

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## V – AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

---

### 5.1 – Modification du plan de financement pour la demande de Feder concernant les digues en Gironde

---

#### PROJET DE DÉLIBÉRATION

-----

VU le décret du 11 décembre 2007 sur la sécurité des ouvrages hydrauliques ;  
VU la délibération n° D08-02/04-03 du 8 février 2008 approuvant le principe d'une réflexion globale sur les digues de la Garonne en Gironde ;  
VU la délibération n° D09-03/04-02 du 24 mars 2009 approuvant la maîtrise d'ouvrage du Sméag ;  
VU le rapport du Président ;

#### APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

Coût total du projet de 70 827 € réparti ainsi :

- 50 000 € de frais d'études
- 20 827 € de frais généraux et de personnel

Aides publiques sollicitées :

- Etat (Fond Barnier)	20 000 €	(28%, soit 40% des frais d'études)
- Europe (FEDER Aquitaine)	21 248 €	(30%)
- Conseil Général de Gironde	5 000 €	(7%)
- Conseil Régional Aquitaine	5 000 €	(7%)
- Autofinancement Sméag*	19 579 €	(28%)

*\* La part Sméag comprenant également les participations statutaires du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général de Gironde, cela porte leurs taux de financement respectifs à 12,6 % et 9,5 %.*

**DIT** que les crédits correspondants à la 1<sup>ère</sup> phase sont inscrits au budget primitif 2009.

**MANDATE** le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette étude, notamment les demandes de subventions auprès des partenaires identifiés dans le plan de financement, notamment le FEDER.